



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNACIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
the worldwide movement for children's rights

DEI-France

41, rue de la République, 93200 Saint-Denis

courriel : contact@dei-france.org / site: www.dei-france.net

Lettre ouverte

A Monsieur Alain Régnier
Préfet délégué interministériel
à l'hébergement et à l'accès au logement
244 Bd Saint-Germain
75007 Paris

Saint-Denis, le 25 septembre 2013

Objet : retrait de DEI-France des groupes de travail auprès de la DIHAL concernant l'application de la circulaire du 26 août 2012

Monsieur le Préfet,

La section française de l'ONG « Défense des Enfants International » s'était réjouie de la décision prise par le gouvernement de vous confier une mission de coordination interministérielle de l'action de l'Etat dont le but était d'accompagner les populations pour l'essentiel d'origine rom lors du processus de démantèlement des campements illicites.

Votre mission avait clairement pour objet, dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012, de contribuer à la mise à l'abri, la stabilisation de ces familles pauvres et l'engagement avec elles d'un processus d'accès à leurs droits, tout particulièrement celui des enfants d'être soignés et scolarisés, et d'insertion sociale pour ceux qui le souhaitent.

C'est pourquoi notre association, qui veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant pour tous les enfants présents sur le territoire, avait mis de grands espoirs dans l'application de cette circulaire, et demandé à faire partie des groupes de travail auprès de votre délégation pour le suivi de son application. Et je vous remercie encore de nous y avoir associés.

Cependant, depuis le printemps et encore plus durant tout cet été 2013, les destructions de campements se sont accélérées dans des conditions souvent humiliantes pour ces populations et en violation de leurs droits les plus élémentaires, avec pour résultats la destruction ou la confiscation des biens personnels, l'interruption des soins donnés aux enfants, la rupture du suivi médical apporté aux femmes, la déscolarisation des enfants qui allaient à l'école, et parfois le renvoi de familles dans des réseaux de trafic humain où ils sont exploités, à commencer par les femmes et les enfants.

Nous vous avons déjà vivement alerté¹ à l'occasion de la réunion du groupe national de suivi de l'application de la circulaire le 26 juin dernier.

Tous les campements que nos délégués locaux de DEI accompagnaient depuis plusieurs années, aux côtés d'autres associations, avec le concours militant de professionnels de proximité et de collectifs de citoyens, dans le Val-d'Oise, en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne, le Puy-de-Dôme aussi, ont été évacués de force, parfois même au mépris de la loi, sans qu'aucune solution viable de relogement, de poursuite de scolarisation ou de parcours de soins n'ait été proposée, alors même que sur ces campements, les familles avaient une réelle volonté de s'insérer, que des programmes de médiation sanitaire avaient été mis en place, que les enfants étaient pour beaucoup scolarisés, y compris en école pré-élémentaire et au collège, que des jeunes étaient engagés en service civique, et même lauréats de l'Institut du service civique ! Certains de ces campements faisaient figure de « bon élève » de l'application de la circulaire du 26 août 2012. Peine perdue...

Malgré le rapport de l'Inspection générale² publié en juillet dernier qui montre que l'accès au droit commun est empêché pour ces populations et que la circulaire n'est pas vraiment appliquée, malgré le rapport du Défenseur des droits³ qui « *dénonce fermement le «nomadisme forcé» qui résulte des pratiques trop fréquemment observées sur le territoire national, situation qui ne fait que déplacer le problème géographiquement et précariser davantage la situation de ces familles, brisant ainsi toute perspective d'intégration sociale.* », malgré les déclarations du ministre de l'Éducation nationale à cette rentrée rappelant que tout enfant en âge scolaire doit être scolarisé dans notre pays, malgré les actions du ministère de la Santé et les circulaires du ministère de la Réussite éducative, malgré vos efforts, surtout, depuis un an sur cette mission d'accompagnement des populations des campements, la situation est aujourd'hui plus dramatique encore qu'il y a un an.

Le contenu même de la circulaire est dévoyé : en particulier, quand des diagnostics sont réalisés avant l'évacuation du campement, comme préconisé dans la circulaire, ceux-ci sont utilisés non pas pour chercher des solutions, mais pour servir d'alibi aux préfets pour dire qu'ils ont appliqué la circulaire... Les quelques solutions précaires d'hébergement parfois proposées, seulement le jour même de l'expulsion, sous la pression des familles et des associations, conduisent à un isolement accru des familles et à la déscolarisation des enfants.

Nous constatons aujourd'hui quasiment partout que la volonté de chasser ces populations du territoire prime sur toute considération humaniste et même humanitaire, que tous les liens sociaux patiemment établis entre ces populations et les associations qui les accompagnent sont systématiquement détruits, et que, une fois de plus, ce sont les enfants qui en subissent les conséquences les plus lourdes.

C'est pourquoi DEI-France considère que, dans ce contexte, l'heure n'est plus à faire le bilan de la circulaire du 26 août 2012, qui est sciemment et volontairement foulée aux pieds par l'État ; bien que nous ayons participé à la préparation de la journée bilan du 27 septembre avec vos

¹ Cf note d'alerte DEI : <http://www.dei-france.net/DEI-France-envoie-une-note-d.html>

² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000412-evaluation-des-dispositifs-d-accompagnement-des-personnes-presentes-dans-les-campements>

³ <http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-roms-2013-06-25.pdf>

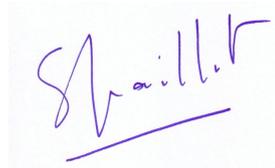
services, nous vous informons que nous ne serons pas présents à cet événement et que nous nous retirons des groupes de travail autour de l'application de cette circulaire.

Ce n'est pas votre action qui est en cause, ni le travail de vos services que nous saluons, comme vous le savez, mais nous ne pouvons, au regard des principes fondateurs de notre association, de notre devoir de défendre les droits de l'enfant et d'en dénoncer les violations, continuer à contribuer à votre mission sur l'application de cette circulaire qui nous apparaît aujourd'hui clairement comme un alibi pour le gouvernement. L'absence des ministres signataires de la circulaire à la journée bilan du 27 septembre en est aussi un signe tangible.

Nous restons cependant à votre disposition pour continuer - si la France décide d'en prendre le chemin - à travailler avec vos services sur toutes les démarches réelles d'insertion des populations Roms et des populations précaires vivant dans des bidonvilles qui le souhaitent. À ce sujet, nous attendons toujours de prendre connaissance de la nouvelle contribution de la France à la stratégie européenne d'insertion des roms.

En vous exprimant tous nos regrets d'en être arrivés à cette décision qui s'impose à nous d'un point de vue éthique, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma très haute considération

Pour le conseil d'administration de DEI-France



Sophie Graillat
présidente

Copies :

Monsieur le Premier ministre

Monsieur le ministre de l'Intérieur

Madame la ministre des Affaires sociales et de santé

Madame la ministre déléguée chargée de la famille

Monsieur le ministre de l'Education nationale

Madame la ministre déléguée à la Réussite éducative

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du Logement

Madame la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Monsieur le Défenseur des droits,

Madame la présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme